



## DEMANDE DE RACCORDEMENT ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Afin d'être conforme à l'article 1331-1 du code sanitaire de la santé publique,

### Informations personnelles

Nom et prénom du propriétaire.....

Adresse actuelle.....

Commune : .....Code postal : .....

N° de téléphone.....

Courriel.....

### Situation du projet de raccordement

Rue : .....

Commune : .....Code postal : .....

N° parcelle cadastrée.....

Référence point de livraison eau potable (si existant) : .....

### Engagements

En tant que propriétaire, je sollicite le SIVOM Sioule et Bouble, pour le raccordement de mes eaux usées au réseau d'assainissement collectif de la commune de.....

Raccordement des eaux usées d'une construction existante

Raccordement des eaux usées d'une construction neuve

N° du permis de construire : .....

Je m'engage :

- À fournir une copie du plan d'implantation de mon projet et la copie du permis de construire délivrée par arrêté communal le cas échéant,
- À prendre RDV avec le SIVOM Sioule et Bouble, pour localiser sur le terrain le projet de raccordement,
- À m'acquitter du montant forfaitaire de raccordement fixé à 2 000.00 € HT avec une TVA de 20% après émission d'un devis transmis par le SIVOM, soit un montant de 2 400.00 € TTC conformément à la délibération n°2022-04-005 du 20/12/2022 si non dépassement des conditions ci-après : canalisation jusqu'à 5 m, diamètre jusqu'à 160 mm (fourniture, pose, évacuation, remblais), profondeur 1.50 m, largeur 0.80 m, sans rocher, sans fonçage, avec réfection de chaussée si nécessaire, travaux eaux pluviales non compris.
- À m'acquitter d'une plus-value en cas de dépassement des conditions citées ci-dessus et qui seront décrites dans un devis spécifique d'une entreprise extérieure mandatée par le SIVOM,

- Après réception de l'autorisation de raccordement délivrée par le SIVOM Sioule et Bouble, à faire réaliser les travaux jusqu'au regard de branchement dans les règles de l'art,
- Avant remblaiement, à faire constater le raccordement par le SIVOM sur site en ma présence, en prenant RDV avec le SIVOM au moins 48h à l'avance,

Le SIVOM Sioule et Bouble s'engage :

- À transmettre un devis pour le raccordement avec le règlement de service d'assainissement et un extrait tarifaire de l'année en cours,
- À réaliser les travaux nécessaires jusqu'au regard de branchement y compris,
- A délivrer une autorisation de raccordement à l'assainissement collectif avec indication de la date de début d'assujettissement et index du compteur d'eau potable,
- Délivrer un certificat de conformité du raccordement sur le réseau d'assainissement collectif après vérification de l'installation en présence du propriétaire.

Fait à Gannat, le .....

Nom, prénom et signature du propriétaire  
Précédé de la mention « lu et approuvé »

La Directrice  
SIVOM Sioule et Bouble  
V.BATTU

**SCHEMA EXPLICATIF D'UN RACCORDEMENT AU RESEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF  
(Partie publique et partie privée)**

